



INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS

LOGISTICS SUPPORT CENTRE

NAIROBI

**LON26/00058 : APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET**

**PRODUCTION ET SOLUTION DE
TRAITEMENT D'EAU ISSUE DE FORAGES
A GOMA (RDC)**

7200 m³/h (Extensible à 18000 M³/h)

REQUERANT : Comité International de la Croix Rouge Cross (CICR)

A- CONTEXTE

Dans le cadre de son programme d'assistance en République Démocratique du Congo, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), organisation humanitaire internationale, impartiale, neutre et indépendante par son département Eau et Habitat (WatHab) lance une préconsultation technique en vue sélectionner des entreprises de construction œuvrant dans le domaine de la conception / réalisation d'usines de traitement de potabilisation d'eau susceptibles d'être intéressées pour au minimum la mise en œuvre d'une solution de type Design and Build, et possédant l'expérience, l'expertise, la connaissance du terrain et ses contraintes et les capacités financières requises pour mener à bien des travaux de constructions.

L'ouvrage visé est situé sur le secteur dit de « Munigi », Territoire de Nyiragongo (partie Nord de Goma), RDC, et vise une capacité de traitement de **7200 m3/j extensible a terme a 18 000 m3/j**.

Les caractéristiques de l'eau à traiter sont exposées rapidement ci-après, mais sont globalement très dures, avec des dépassements des valeurs guide OMS en termes de Fluorures et Manganèse.

Cette sélection sera opérée sur la base d'un **dossier technique** en lien avec les caractéristiques essentielles du projet telles que décrites ci-dessous.

Seules les entreprises sélectionnées seront ensuite consultées dans le cadre d'un Appel d'Offre qui sera lancé ultérieurement.

B- CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AMI

Titre du projet : Production et solution de traitement d'eau de forages à GOMA (DRC) - 7200 m³/j (extensible à 18000 m³/j)

Projet : design et réalisation d'une unité de production constituée de deux sites de forages (réalisés au diamètre final d'exploitation et équipés en tubages acier diamètre 12" intérieur, de débit unitaire d'exploitation 200 m³/h) sur foncier 2000 m², distants respectivement de 400 et 800 m du site de traitement 1 ha, prévu pour abriter un dimensionnement ultime a 18000 m³/j, et une première tranche, objet du présent AMI à 7200 m³/j.

Lieu du projet : Territoire de Nyiragongo, quartier de Munigi, Province de Nord KIVU, République Démocratique du Congo (secteur Nord de la ville de Goma
<https://maps.app.goo.gl/MHgPqXXLhNTybT8V6>)

Accès : piste carrossable engins lourds 3 km depuis voie bitumée

Emprise parcelle de traitement : 1ha

Emprise des parcelles des forages : 2000 m² environ chacune

Distance des forages au site de traitement : 400 et 800 m respectivement

Durée de mise en œuvre du projet : Maximum 2 ans

Titre du projet: Production and Water treatment solution for borehole water in Goma (DRC) - 7200 m³/day (scalable at 18000 m³/j)

Mode de consultation ultérieur (appel d'offre travaux si entreprise/ groupement d'entreprises sélectionné à la suite de l'AMI): FIDIC Jaune

Type de Marché ultérieur : Conception / Réalisation (voir détail dans le tableau au chapitre C)

Allotissement ultérieur : non envisagé

Visite de site dans le cadre de cet AMI : pas obligatoire, mais recommandée

Date limite liste de remise du Dossier de Manifestation d'Intérêt : **16/07/2026 at 12.00 (Noon) Nairobi, Kenya Time**

Date Prévisionnelle de lancement Appel d'Offres : Aout 2026 (sous réserve validation par le bailleur) :

Date de notification l'Entreprise retenue : Septembre 2026

Particularité : exigence de mise en œuvre d'une phase pilote et essais de traitement associés qui conditionneront le design définitif et la phase travaux.

Fourniture matériaux et équipements : à la charge de l'Entreprise sélectionnée

Réponse en groupement : il est fortement recommandé de viser une réponse en groupement, afin de s'assurer d'une représentation locale solide, capable non seulement d'assurer une partie des travaux, mais également la partie exploitation de plus ou moins longue durée, et la compréhension du contexte, ainsi qu'une garantie forte de stabilité dans ce contexte. A ce titre, les pièces demandées pour la réponse au présent AMI valent non seulement pour l'entreprise mandataire, si elle répond seule, mais également pour chaque entreprise, en cas de groupement.

C- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

On se reportera aux annexes pour :

1. Localisation du projet
2. Extrait de l'Avant-Projet Sommaire (Caractéristiques eau brute et types de traitement envisagés)
3. Extrait de l'Avant-Projet Détaillé (Données prises en compte, retour sur essais de traitement et scénario privilégié), schéma type équipements forages

A noter que le deuxième forage n'est pas à ce jour achevé (niveau aquifère atteint à 200m, phase finale avec objectif 350 m en cours).

A ce titre, les caractéristiques exactes de ce deuxième ouvrage sont pour l'instant supposées.

Elles devraient être proches de celles du forage 1 (utilisé pour la rédaction des études de faisabilité et de détail), mais doivent être confirmées lors des essais de pompage envisagés en juillet 2026. L'interaction éventuelle entre ces deux forages sera aussi évaluée lors de ces essais de pompage.

Les bases de dimensionnement du traitement sont les valeurs guide à jour de l'OMS.

Comme indiqué plus haut, les caractéristiques particulières à prendre en compte dans l'eau brute sont essentiellement sa dureté et sa mise à l'équilibre calco-carbonique (goût et gestion du réseau), ainsi que les dépassements de concentrations en Fluorures et Manganèse.

Les solutions développées au stade APS intègrent des contraintes locales (difficultés relatives d'approvisionnement de certains réactifs, technicité...), en visant au maximum le meilleur compromis technico économique entre solutions de traitement durables et acceptables économiquement (limitation de l'impact tarifaire).

L'appel d'offre à venir est prévu en mode FIDIC Jaune (Conception / Réalisation)

A ce titre, il ne restreint pas la consultation au process proposé en APD qui constituera une base de réflexion.

Une phase d'accompagnement post travaux minimale de six (6) mois à un (1) an devra être proposée avant transfert définitif à l'opérateur, ainsi que la mise à disposition (à distance ou en présentiel), d'un représentant technique qualifié de la société retenue pour la construction.

Chaque entreprise est admise à candidater à l'AMI avec sa solution de base, et si elle était retenue à candidater au stade Appel d'Offre, devra démontrer son efficacité et sa durabilité qui devront être confirmées au stade pilote (rapport efficacité/ CAPEX /OPEX/ contraintes d'exploitation).

Par ailleurs, il est précisé que la consultation intégrera l'équipement des forages profonds (niveau statique environ – 200 m, 200 m³/h par forage, avec l'ensemble des équipements de pompage, électriques, électromécaniques, de télégestion /télésurveillance et communication avec l'unité de traitement, et hydrauliques), le transfert jusqu'au site de traitement, le traitement, et le stockage avant distribution, et s'arrêtera à ce stade.

Les prestations à considérer sont en synthèse les suivantes :

Etudes	<p>L'équipement des forages, les transferts et le stockage 2800 m³ ont été préalablement étudiés techniquement pour une consultation en FIDIC Rouge. A ce titre, les études sont poussées et ne doivent pas être remises en cause au-delà d'adaptations éventuelles, ce qui n'est pas le cas de la filière de traitement, étudiée pour une consultation en FIDIC Jaune.</p> <p>Pour les forages : revue des études techniques de détail et adaptations éventuelles, notamment de la télégestion (communication entre forages et Unité de Traitement) et études d'exécution</p> <p>Pour les transferts des forages vers le traitement : revue des études techniques de détail et adaptations éventuelles et études d'exécution</p> <p>Pour la filière de traitement : études de conception et d'exécution de la phase pilote et traitement</p> <p>Pour le stockage final après traitement : revue des études techniques de détail et adaptations éventuelles, notamment de la télégestion (communication entre forages et Unité de Traitement) et études d'exécution</p>
Forages	Fourniture et pose d'équipements de deux forages de 200m ³ /h chacun, permettant le traitement d'un débit allant jusqu'à 7 200 m ³ /jour, y compris alimentation énergétique, équipements hydrauliques, télégestion
Conduites d'eau brute	Fourniture et pose de conduites en FD DN250, 1385 ml permettant le transfert de l'eau des forages vers l'UTE. La fourniture des canalisations pourrait être envisagée à charge du CICR (option à définir l'appel d'offre)
Unité de Traitement de l'Eau	Réalisation d'un Phase pilote, débit et conditionnement à proposer par l'entreprise Construction d'une usine de traitement d'eau 7 200 m ³ /jour y compris alimentation énergétique, télégestion, traitement des sous-produits, et toutes infrastructures et superstructures liées à la filière, ainsi que les réservations utiles à l'extension future de la filière, de 7200 à 18000 m ³ /j.
Réservoir	Construction (Génie civil et équipement) de la bache de stockage de l'UTE en béton armé constitué de deux compartiments, avec un volume total de 2 800 m ³ et des réservations pour la station de pompage, dimensionnée pour accueillir les futures pompes vers Mudja et Bushagara, ainsi que le départ de la conduite vers Bushara.

L'entreprise consultée dans le cadre de cet AMI devra se positionner sur les questions suivantes :

1. Avec quel type de solution technique de traitement (sans détail) pourrait-elle se positionner préférentiellement ?
2. En quoi ce type de solution pourrait elle répondre au contexte (citer notamment des références ou un bref explicatif) ?
3. Quels seraient grossièrement les délais de mise en œuvre et de test d'une solution pilote, et quel serait le débit de dimensionnement jugé utile de ce pilote ?
4. Si un groupement d'entreprise est préféré, quels en sont les avantages et forces ?

D- CONSTITUTION DU DOSSIER

Les entreprises intéressées par cette préconsultation devront produire les éléments suivants :

1. Un courrier indiquant :
 - Son intérêt à soumissionner pour ce chantier, et les réponses aux questions précédentes
 - Toute remarque ou réserve éventuelle concernant la bonne réalisation de ces travaux (conditions de réalisation, volume du chantier, équipements nécessaires, etc...).

A noter que les réponses à ce courrier ne feront pas partie des critères de sélection, l'entreprise doit se sentir libre de ses réponses.
2. Une liste de références spécifiques permettant de juger la capacité de l'entreprise à réaliser ce chantier :
 - Nom et lieu du chantier
 - Contact du Maître d'Ouvrage/client
 - Date/période
 - Budget
 - Caractéristiques principales
 - Durée
3. Caractéristiques/informations principales de l'entreprise
 - Adresse du siège,
 - Chiffre d'affaires annuel sur 5 dernières années
 - Agrément ITP
 - Personnel permanent (nombre par catégories)
 - Liste des engins de chantier de l'entreprise
 - Capacité d'Ingénierie ou bureaux d'études habituellement associés pour ce secteur
4. Plan de charge 2026
5. Capacité de mobilisation sur GOMA

Ces pièces sont exigibles pour chacune des entreprises d'un groupement éventuellement proposé.

Par ailleurs, en cas de groupement, la distribution prévue des rôles entre chacune entreprise devra être proposée.

E- DÉPÔT DES DOSSIERS

Les entreprises sont invitées à soumettre leur dossier complet par courrier électronique à l'adresse : lon_tender_services@icrc.org, jusqu'au **16/07/2026** at **12.00 (Noon)** (heure de Nairobi).

N.B : les fichiers envoyés par mail ne doivent pas dépasser 5 MB. Si votre message dépasse cette taille, merci de l'envoyer en plusieurs messages avec le même objet.

Aucun dossier ne sera accepté après la date / heure indiquée.

Le titre du mail portera la mention : « **Appel à Manifestation d'Intérêt- Production et solutions de traitement d'eau de forages à GOMA (RDC) – 7200 m3/j (extensible à 18000 m3/j)** »

Les dossiers seront rejetés s'ils ne suivent pas les instructions données ou s'il manque des documents demandés.

Les questions doivent être adressées à : lon_tender_services@icrc.org

Pour le Comité International de la Croix-Rouge,

Benoit Couaillier

Head of Procurement Africa – LSC Nairobi